

Thierry Gaubert, le proche de Sarkozy qui ne se souvenait plus

PAR FABRICE ARFI
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019



Thierry Gaubert, en octobre 2019, lors du procès du volet financier de l'affaire Karachi. © Karl Laske

Le parquet national financier a réclamé, mercredi 4 décembre, deux ans de prison dont un ferme, 600 000 euros d'amende et dix ans d'interdiction de gérer à l'encontre de Thierry Gaubert, jugé pour « fraude fiscale » et « blanchiment aggravé ». Durant son procès, l'ancien collaborateur de Sarkozy a choisi, au risque du pathétique, de se glisser dans les habits de l'homme qui a tout oublié. Notamment l'argent libyen qu'il a perçu en 2006.

Dans son costume anthracite un peu trop grand, Thierry Gaubert ne semble jamais se départir de ce sourire mi-espiègle, mi-cynique, qui affleure au bord des lèvres. Il regarde, immobile, la procureure qui requiert contre lui.

Pilier discret du clan de l'ancien président Nicolas Sarkozy, Thierry Gaubert connaît la musique. C'est un habitué des tribunaux : jugé depuis le 2 décembre au tribunal de Paris pour « fraude fiscale » et « blanchiment de fraude fiscale aggravé », il a déjà été **condamné** en 2012 dans l'affaire dite du « 1% logement » et attend son jugement dans **le volet financier de l'affaire Karachi**, dont le procès s'est tenu en octobre dernier, dans le même bâtiment, deux étages plus bas.

Contre lui, la représentante du parquet national financier (PNF), Céline Guillet, a réclamé, mercredi 4 décembre, deux ans de prison dont un ferme, 600 000 euros d'amende et dix ans d'interdiction de gérer.



Thierry Gaubert, en octobre 2019, lors du procès du volet financier de l'affaire Karachi. © Karl Laske

En contrepoint, deux rangs derrière Thierry Gaubert, son ex-femme, la princesse Hélène de Yougoslavie, casier judiciaire vierge et novice en prétoire, s'effondre à l'énoncé des réquisitions. Emmitouflée dans son écharpe qui lui mange le bas du visage, elle est incapable pour sa part de donner le change.

La magistrate a requis contre elle 8 mois de prison avec sursis et 200 000 euros d'amende pour avoir été titulaire de certains comptes au cœur de l'affaire.

Au terme d'une enquête pénale débutée en 2012 après les premières révélations de l'affaire Karachi, le couple s'est vu reprocher la dissimulation de 8,9 millions d'euros dans divers paradis fiscaux, sur une période couvrant deux décennies – entre 1996 et 2016.

Les audiences du procès Gaubert ont donné l'occasion, à la XXXII^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, de réaliser une sorte de safari au cœur de l'internationale de la fraude fiscale : comptes en Suisse, trust aux Bahamas, société dans les Îles Vierges britanniques ou au Panama... Tous les ingrédients du crime financier le plus sophistiqué furent convoqués durant les débats.

Mais le procès n'a cependant pas permis de répondre à une question cruciale qui semblait brûler toutes les lèvres : d'où venait l'argent caché de Thierry Gaubert, amassé à l'ombre de l'irrésistible conquête du pouvoir de Nicolas Sarkozy ?

Si les dernières **révélations de Mediapart** ont permis de lever un coin du voile et non des moindres – Thierry Gaubert fut en 2006 **l'un des destinataires de l'argent libyen** du régime Kadhafi par l'intermédiaire de l'homme d'affaires Ziad Takieddine –, le tribunal n'a abordé que très marginalement la question, laissant, selon toute vraisemblance, aux juges d'instruction de l'affaire Sarkozy-Kadhafi le soin de s'emparer de ces récentes découvertes.

Il y a, il est vrai, une raison objective à cela : le tribunal n'était pas juridiquement saisi de l'origine de l'argent, mais de sa dissimulation (la fraude fiscale) et de sa réinjection dans l'économie réelle (le blanchiment).

L'avocat du fisc et de l'État, parties au procès, a néanmoins effleuré le sujet durant sa plaidoirie. « *Il demeure une interrogation béante : quelle est l'origine des fonds ? Qu'avait-on à cacher ? Peut-être que nous avons chacun une idée...* », a ainsi glissé M^e Hugues Vilaplana.

Quelques minutes plus tôt, à la faveur d'un échange avec Thierry Gaubert au sujet des sociétés *offshore* qui ont abondé son compte secret aux Bahamas, la procureure avait lancé au prévenu : « *L'impression que cela peut donner, c'est que cet argent est sale.* »



Ziad Takieddine, le 12 novembre 2016, dans son appartement parisien. © Pedro Da Fonseca/Premières Lignes

Face à toutes les questions, Thierry Gaubert est resté de marbre et a choisi, au risque du pathétique, de se glisser dans les habits de l'homme qui ne se souvient plus.

- Les 440 000 euros versés par une société Rossfield Limited (en fait de l'argent libyen envoyé par Ziad Takieddine, selon l'enquête de Mediapart) ? « *Un retour sur investissement, je pense* », dit-il. De qui, de quoi ? Il ne sait pas.

- Les 175 000 euros versés par une société panaméenne, baptisée Sander Business S.A., quelques semaines plus tard, en mai 2006 ? Pareil. De qui, de quoi ? Il ne sait pas plus.
- Les 650 000 dollars versés par l'intermédiaire libanais Samir Traboulsi, bonne connaissance de Ziad Takieddine, en mai 2007 ? « *On parlait de la situation française, ça a duré plusieurs années. Un jour, il m'a dit qu'il me donnait cet argent. Il n'y a pas de factures, c'est très immatériel* », a répondu Thierry Gaubert.
- Les 550 000 euros versés, toujours en mai 2007, par l'homme d'affaires Jacques Lejeune, qui avait profité en 1995, quand Nicolas Sarkozy était ministre du budget du gouvernement Balladur, de la privatisation partielle de la Seita ? « *Un don* », pour le gratifier, jure-t-il, de services rendus dans l'immobilier dix ans plus tôt.

Pour aucun de ces versements – et de nombreux autres dont il fut question à la barre du tribunal –, Thierry Gaubert n'a pu présenter le moindre document, la moindre facture, le moindre contrat. Ni même le moindre Post-it.

Thierry Gaubert s'est contenté d'un mantra, répété maintes fois : « *J'assume la fraude fiscale. Maintenant, je regrette.* »

Pour la procureure, cela ne fait aucun doute. « *Monsieur Gaubert est le cerveau des montages en cause* » et « *la complexité des montages atteste de l'intention frauduleuse* », a expliqué Céline Guillet. « *M. Gaubert est un homme qui fréquente les cercles du pouvoir, les cabinets ministériels et les plus hautes autorités politiques. Il est ami d'un président de la République* », a-t-elle ajouté, pour mieux signifier combien il lui était « *insupportable le climat d'impunité qui règne dans ce dossier* ».

Pour se défendre, Thierry Gaubert a puisé dans le registre du plus robuste culot. « *Je ne m'étais pas rendu compte de la gravité de la fraude fiscale jusqu'à l'affaire Cahuzac, en 2013, qui a marqué un peu les esprits. Je n'avais pas cette prise de conscience. Je le regrette, mais c'est comme ça [...]* *Je ne sais pas ce qu'est le blanchiment, je n'en avais*

jamais entendu parler. Il y a un déni de réalité, parfois », a-t-il expliqué à la barre du tribunal, lui l'ancien collaborateur de Nicolas Sarkozy à Bercy et de Jean-François Copé au ministère des relations avec le Parlement, lui l'ami intime de l'ex-ministre de l'intérieur Brice Hortefeux, lui, enfin, qui a fait une grande partie de sa carrière au sein de la banque (au Crédit foncier et aux Caisses d'épargne, pour l'essentiel).

Interrogé par la présidente du tribunal, Caroline Viguier, sur le recours à une société domiciliée dans les Îles Vierges britanniques pour l'ouverture d'un compte en Suisse, Thierry Gaubert n'a pas non plus hésité à prononcer l'antiphrase parfaite : « *C'est transparent.* » « *Ce n'était pas une protection tant que ça puisque mon nom apparaît dans les documents* », a-t-il tenté d'argumenter, oubliant de dire qu'à l'époque où il a eu recours à ce type de montages occultes, les pays concernés étaient surtout réputés pour ne livrer aucune information aux justices et administrations étrangères. En résumé, c'était tout sauf « *transparent* ».

S'agissant de son compte aux Bahamas au sein de la banque Pictet, ouvert par l'intermédiaire d'un trust – celui qui a abrité l'argent libyen –, Thierry Gaubert a expliqué : « *J'ai suivi les conseils du banquier. Pictet, ce n'est pas n'importe qui, ce sont des gens sérieux. Si c'était à refaire, je le referais.* »

La présidente du tribunal l'interrompt : « *Ah bon ?* » « *Euh... non, je le regrette, mais sur le plan technique, j'écoute les banquiers* », se reprend Gaubert.

Durant les débats, il fut aussi beaucoup question d'une villa de Thierry Gaubert en Colombie. En réalité, un palais construit dans la forêt, en bordure du village

de Nilo, où Mediapart (que Gaubert a ironiquement qualifié à la barre de « *journal bien intentionné* ») **s'était rendu fin 2011.**



La demeure colombienne de T. Gaubert © Mediapart

La *finca* Cactus, du nom de sa demeure en Colombie, a accueilli durant des années des huiles : l'industriel et député Olivier Dassault ou l'ancien collaborateur de Sarkozy et ex-patron d'Air France Alexandre de Juniac... Avec sa piscine, ses domestiques, son lac artificiel, ses chevaux, Thierry Gaubert parle de sa maison en Colombie comme d'« *un coup de cœur, une aventure, un projet de famille* ».

Mais quand la procureure lui rappelle qu'il a versé un million d'euros sur place pour de l'entretien, alors qu'il venait de vanter la modicité de la vie colombienne, Thierry Gaubert a été pris au dépourvu : « *Oui, je n'avais pas conscience d'avoir dépensé autant...* »

Derrière lui, son ex-femme, Hélène de Yougoslavie, l'écoute avec un air qui a parfois du mal à dissimuler ce qui ressemble à de l'atterrement. Mise en cause par le parquet pour « *sa connaissance précise* » des montages occultes de son mari, auxquels elle est accusée d'avoir pris part, la princesse avait répondu avec une grande difficulté aux questions du tribunal, lundi 2 décembre, durant son interrogatoire.

« *Cette femme a été dans une logique d'emprise* », a plaidé pour sa défense son avocat, M^e William Bourdon. Il a parlé d'une « *loi de la soumission* », de « *la signature d'une femme écrasée* ». « *M. Gaubert a souhaité que la loi de l'omerta soit une loi d'airain dans sa vie* », a poursuivi M^e Bourdon, présentant Hélène de Yougoslavie comme « *une femme menacée, une femme outragée et humiliée* », une femme sous « *contrainte* ».

L'avocat a convenu que certains éléments du dossier laissent à penser qu'elle était au courant, mais il interroge : « *Faut-il lui reprocher de ne pas avoir été*

*une Antigone de Neuilly-sur-Seine ? » Et il répond :
« Elle avait en face de lui un homme qui a travaillé
avec Nicolas Sarkozy, qui frôle unesoirée sur deux les
politiques les plus puissants du pays. »*

L'avocat de Thierry Gaubert, M^e François Esclatine, s'est contenté d'une plaidoirie éclair et très technique, qui visait pour l'essentiel à demander la nullité de la procédure, les faits ayant déjà été jugés, selon lui, dans le cadre de l'instruction de l'affaire Karachi.

Le jugement sera rendu le 19 mars 2020.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.